

LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n° 12 (Juillet-Septembre 2011)

NOTE DE LA REDACTION

Le troisième trimestre de l'année 2011 se ferme sur un rythme moins soutenu sur le terrain des pratiques. Une mobilisation des ressources qui passe de 95% à 98% révèle une presque stagnation des résultats comparativement au second trimestre. Les mois de Juillet à Août assez pluvieux, en zone rurale, coïncidant avec les périodes de baisse régime pour le personnel d'encadrement des Collectivités locales, n'ont pas autorisé un déploiement intense sur le terrain des pratiques. C'est donc un fonds de développement local mis en œuvre avec des conventions qui se clôturent pour leur première génération, avec quelques retards notés dans la finalisation des processus entamés. Seulement, le nombre de microprojets a connu une flambée avec la signature des nouvelles conventions de financement pour le compte des nouvelles collectivités locales issues du découpage administratif.

Sur un autre registre, des activités stratégiques portant sur la finalisation de l'enquête de satisfaction du Projet de développement local participatif, et de l'évaluation à mi parcours du PNDL, ainsi que l'élaboration de la note de cadrage pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement local, sont des avancées du trimestre. Notons aussi que le Projet de développement local participatif a connu une prorogation de six mois, date butoir, février 2012, pour sa première phase. Ces différentes initiatives sont retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations. Bonne lecture à Tous.

8^{ème} COMITE DE PILOTAGE DU PNDL Un budget révisé à la hausse



Et de huit, pour le Comité de pilotage du Pndl, avec une régularité. C'était le 29 Août 2011, au Ndiambour, sous la présidence du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, Dr Aliou SOW, respectant les délais prescrits et s'inscrivant dans une perspective de compte rendu exhaustif des activités menées. Le budget de 12 milliards est validé ainsi que le rapport d'activités.

Sur les grandes lignes du PTBA 2011 révisé, les activités prévues consolident celles initiées. Elles présentent un caractère réaliste et sincère, avec une hausse du budget par rapport aux prévisions initiales (18% en valeur relative) et un poids considérable du Pdlp dans la structuration du Budget du Pndl (90%). Un PTBA en hausse est proposé pour reconstituer un Fonds de développement local de 9 milliards 336 millions FCFA afin de prendre en compte, toutes les nouvelles collectivités locales issues du découpage et celles ayant mobilisé leur contrepartie suite à la mise en application des mesures de résiliation, pour un montant de 1,9 milliards tirés des ressources du Fonds d'équipements des collectivités locales.

A mi chemin et sur des prévisions de l'ordre de 10 milliards 900 millions FCFA, 7 milliards 400 millions FCFA ont été décaissés, soit un taux du budget initial de l'ordre de 68%. Le premier semestre 2011 a permis la mise en œuvre accentuée (i) du plan de renforcement des capacités avec un taux d'exécution budgétaire de 45 % pour l'ensemble du Programme et un taux d'exécution budgétaire de 53% pour le Projet de développement local participatif (Pdlp); (ii) et la mobilisation des ressources destinées au financement du développement local avec un taux d'exécution budgétaire de 77% pour l'ensemble du Programme et un taux d'exécution budgétaire de 78 % pour le Pdlp. La contribution du PNUD/FENU/LUX pour l'exécution du PADEL/PNDL a été de 136 796 062 FCFA sur 605 700 000 FCFA attendus sur l'année.

AGIR AUTREMENT

Lucidité absolue

Par Samba GUEYE*

Le Programme national de développement local a réalisé une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du Projet de développement local participatif et une évaluation de sa mise en œuvre à mi parcours. Les résultats obtenus seront déterminants dans la valorisation des prochaines étapes du Programme. Après cinq années de mise en œuvre ponctuée par des fortunes diverses, l'heure est à l'introspection. Pour une autre phase plus exigeante et conforme aux aspirations des Collectivités locales. Les différents projets en ancrage ont livré des résultats physiques et qualitatifs. 462 collectivités locales ont été mobilisées sur tout le territoire sénégalais. La barre des 5000 microprojets va être certainement atteinte. C'est qui est inédit et intéressant, à la fois, pour le développement local, au Sénégal. Dans le droit fil de la réalisation de la plateforme minimale d'infrastructures de base et de l'expérimentation du développement économique local. Une analyse en profondeur révèle quelques axes de consolidation. (i) le poids des réformes est réel, et pèse dans un contexte de mutations en profondeur. S'il est clair que les agences d'exécution ont adopté une démarche de travail plus rigoureuse avec l'introduction des plans de travail et budget annuels au centre de leur déploiement, il n'en demeure pas moins qu'une cristallisation autour des améliorations des conditions de travail a biaisé les rapports. Ceux-ci devraient, au préalable, s'établir comme un catalyseur d'une dynamique. N'empêche, l'essentiel est là : des prémices de résultats s'annoncent, là où l'échec était prédit. (ii) l'amélioration des pratiques de développement local, tant recherché, s'invite avec une synergie d'acteurs pour des actions communes. Le ton de la coproduction a tonné au cœur de la maîtrise d'ouvrage. Un appui multiforme est formulé ça et là, sans retenue, pour des résultats. Parce que simplement, les acteurs locaux y ont cru. Avec arguments massifs. (iii) une mobilisation des ressources financières au niveau local. A hauteur presque de 100%. La coupe est pleine, pour un processus endogène. A cette étape précise, le Pndl arbore des habits scintillants. Mais les énormes besoins et les nombreux défis nous imposent un style plus sobre et moins exubérant, pour une grande modestie dans la déclinaison de nos résultats. Le séjour trop prononcé de plusieurs populations rurales dans les méandres de la pauvreté présente encore des séquelles. Le temps d'une seconde jeunesse est venu pour le Pndl qui aborde une autre étape de sa vie. L'âge de la maturité et de la maîtrise de soi qui se nomme « harmonisation ». Un virage pour, entre autres, des réalisations structurantes, un développement économique local, qui sera abordé avec une lucidité absolue.

*Secrétaire Exécutif PNDL

Vers un recentrage stratégique pour plus d'efficacité

Les contours des nouveaux habits sont redessinés avec l'enquête de satisfaction du Pdlp réalisé par SOTERCO. Le Programme national de développement vient de boucler un cycle. Avec des résultats qui précisent les différentes perceptions. (Re)configuration d'un nouvel espace promu aux mutations diverses et (re)capitalisation de l'expérience pour une valeur ajoutée réelle dans le champ du développement local. Des grands défis, aux grands enjeux, un passage en douceur.

PREMIER JET : Au niveau des ménages, dans leur majorité (68%), les personnes sachant que des réalisations ont été faites par le PNDL pensent que ces dernières répondent totalement à leurs besoins. Pour 32% d'entre eux, ces infrastructures prennent en charge leurs besoins mais de façon plus ou moins partielle. On peut en déduire alors, de l'avis du cabinet SOTERCO, en charge de l'étude, que les réalisations du PNDL dans les collectivités répondent globalement aux aspirations de ces dernières en la matière.

Plus de 24% des interviewés connaissant le PNDL et certaines de ses réalisations dans les collectivités locales n'ont aucune suggestion à faire dans le cadre des interventions dudit programme. Un taux cumulé de 31,2% concerne les personnes qui pensent qu'il faut davantage de ressources financières en termes d'investissements et d'appuis. Des suggestions ont été aussi faites qui vont dans le sens d'ériger des infrastructures dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique ou encore de l'électrification. Il est compréhensible que des actions déjà, menées reviennent sous forme de suggestions. En effet, le PNDL agit dans chaque localité selon les priorités. Or, toutes les collectivités ne voient pas leurs préoccupations se manifester avec la même acuité. Par conséquent, il est normal qu'une localité où le volet hydraulique est privilégié sur les autres mais qui a aussi des soucis en équipement scolaires puisse suggérer que le PNDL fasse quelque chose dans ce domaine. L'autre aspect révélé est que les infrastructures hydrauliques constituent les demandes les plus urgentes devant celles scolaires et sanitaires si on se réfère aux taux obtenus.

Les observations faites par ceux qui sont au courant des réalisations du PNDL et qui ont été interrogés dans les ménages sont en quelque sorte des appréciations sur ces dernières. Ces dernières sont tantôt positives, tantôt négatives. C'est ainsi qu'au moment où 26,9% disent que les infrastructures sont insuffisantes, 25,8% se disent très satisfaits des infrastructures. On peut aussi noter parmi les grandes observations la mauvaise qualité de certaines réalisations, l'insuffisance des équipements, mais aussi les effets positifs tels que les meilleures conditions de travail grâce aux infrastructures ou encore les emplacements de ces derniers dans des lieux bien choisis du fait de la pertinence de leur position. (Source rapport enquête de satisfaction du Pdlp)



Salle de classe de qualité équipée répondant aux normes, construite avec l'appui du Pndl.

La qualité de services fournis aux ménages, au-delà des chiffres.

La question de la perception des ménages dans des enquêtes de satisfaction est toujours sujette à discussion. Inutilement du reste. La satisfaction n'est fonction que de la prise en charge des préoccupations des cibles. Or, dans la mise en œuvre d'un Projet, l'accent est toujours mis sur les indicateurs de résultats. Si le libellé des indicateurs reste circonscrit à un nombre précis, toute l'attention se focalise sur son atteinte. Or, généralement, en cas de déficit énorme dans un secteur, l'atteinte d'une valeur cible d'un indicateur ne signifie pas forcément la satisfaction de la cible.

Lorsque les résultats visés ne touchent pas une préoccupation particulière d'une cible, cette dernière rechigne toujours à distribuer les bons points au passage de l'enquêteur. A l'inverse, ce sont les bons points qui sont alloués.

Dans le cas de l'accès aux services sociaux de base, la satisfaction des ménages doit être fortement liée à la qualité des services rendus. Là aussi, si le nombre d'infrastructures ne parvient pas à prendre en charge la totalité des besoins exprimés, le grief le plus évident reste l'insuffisance ou la quantité limitée des infrastructures. Il reste évident que la qualité des services rendus doit être fortement rétribuée pour apprécier la satisfaction des ménages relativement à la mise en œuvre d'un projet de développement. Car, il appartient à l'Etat d'assurer une prise en charge totale de toutes les cibles à travers une distribution équitable et équilibrée des services sociaux de base sur tout le territoire. Or, si une mise en œuvre d'une activité ne concerne pas tout le territoire et qu'une enquête aborde la satisfaction des cibles se situant dans des zones non desservies par un projet, la réponse logique reste une insatisfaction des ménages. Très aléatoire donc comme cheminement. Pourquoi alors tant d'efforts et d'énergie dans la caractérisation des cibles, surtout des ménages, à travers une enquête de satisfaction.

Un suivi rapproché de la mise en œuvre du fonds de développement local

Une densification autour de l'appui à la maîtrise locale; c'est le souhait du Pndl en faisant appel à des assistants stagiaires aux côtes des responsables des infrastructures des Ard, pour améliorer la livraison des services sociaux de base aux Collectivités locales.

Les deux régions (St-Louis et Dakar) ont abrité les deux dernières réunions de coordination Pndl-Ard, respectivement, les 7, 8 Juillet et les 8 et 9 Septembre 2011. Un souci de suivi rapproché a guidé les animateurs du Programme pour maintenir les acteurs locaux dans une ambiance soutenue de travail. Si la rencontre de Saint-Louis est caractérisée par une livraison importante de résultats (4 milliards F cfa de décaissements) sur le trimestre, par contre, à Dakar, une relative stagnation a été notée (800 millions de décaissements). Dans les deux cas, un relèvement de la cadence est recommandé. C'est dans cet esprit que la mise à disposition des assistants en génie civil a été sollicitée par les Ard, pour un encadrement optimal des Collectivités locales dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre de la mise en œuvre du Pndl, la maîtrise d'ouvrage des infrastructures est assurée par les collectivités locales à travers un Fonds de développement local (Fdl). L'Ard, à travers sa division d'appui à la maîtrise d'ouvrage, accompagne les collectivités locales dans la mise en place des infrastructures sociales de base.

Le nombre de microprojets à réaliser et les importantes ressources financières à engager par les Collectivités locales, nécessitent une

assistance technique renforcée. Dans la pratique, l'Ard, du fait de la forte pression exercée par les nombreux partenaires, présente des difficultés à répondre, à la fois, à plusieurs sollicitations. Dans le souci de continuer à lui faire assurer ce rôle, compte tenu de la charge de travail des responsables d'infrastructures, l'Agence régionale de développement a obtenu, un appui financier du Programme national de développement local (Pndl) pour renforcer son dispositif au niveau de la Division d'appui à la maîtrise d'ouvrage (Damo).

L'objectif global de la mission porte sur l'appui de la Damo dans le suivi technique des activités opérationnelles des CL afin de relever le taux de décaissement des ressources du Fdl. Des indicateurs de résultats ont été identifiés et qui facilitent le suivi de l'appui. L'enjeu pour le Programme est de faire engager par les Collectivités locales, la totalité des ressources disponibles dans leur compte et mobilisées à hauteur de 99%. Au cours de ces rencontres de coordination, le partage autour de la stratégie nationale de développement local, mais aussi des réformes en cours dans le cadre de la composante N°1 a été effectif.

Pour de plus amples informations, contactez : Ndiack DIOP, RPPC/RI: Tel : 33 889 50 65, e-mail : diopndia@yahoo.fr

MISE EN ŒUVRE DU PNDL

A mi- parcours, l'heure est à l'évaluation

Comment passer d'un cap à l'autre ? ce questionnement, maintes fois, soulevé dans la mise en œuvre des projets de développement trouve une réponse à l'évaluation. Un exercice à partir duquel s'adosse le Pndl, pour une autre phase d'harmonisation.

L'évaluation du Pndl a démarré durant ce trimestre. Toutes les cibles intervenant dans la mise en œuvre ont été sollicitées pour un croisement des informations. Trois régions (Thiès, Louga et Kolda) ont été choisies devant compléter les autres régions impliquées dans l'enquête de satisfaction. Au total, dix (10) sur les quatorze régions ont été investies pour faire ressortir la perception des bénéficiaires du Pdlp, mais aussi les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre du Pndl.

Cette interrelation entre le Projet de développement local participatif et le Programme national de développement local matérialise le poids considérable de la Banque mondiale dans l'appui à la décentralisation et au développement local dans notre pays. Au point que les résultats de l'enquête de satisfaction impactent les résultats de l'évaluation à mi-parcours.

Cette évaluation intervient dans un contexte marqué par des évolutions majeures à l'échelle nationale, sectorielle et programmatique. Au niveau national, l'adoption en cours du Document de Politique Economique et Sociale (DPES), la généralisation progressive des cadres de dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT) et la recomposition de la carte territoriale constituent des évolutions importantes dans l'environnement politico-institutionnel du secteur de la décentralisation et du développement local.

De manière générale, cette évaluation, - exercice attendu de la communauté des partenaires technique et financier et de l'Etat du Sénégal – se prononcera sur la cohérence et la pertinence des dispositifs techniques, financiers et institutionnels des composantes, sur la pertinence du positionnement stratégique du PNDL, du niveau d'efficacité du programme ainsi que les éléments explicatifs de l'atteinte ou non des objectifs. Aussi, abordera t-elle la performance du système de suivi-évaluation et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme.

La note d'orientation produite par un pool de consultants mentionne qu'une structuration en trois (3) temps incluant une mission préparatoire et une mission principale déboucheront sur une phase itérative de production du rapport final.

Après donc une première phase de capitalisation de trois ans prorogée de deux autres années (ce qui fait un total de cinq années), le « gong » est sonné pour le passage vers une deuxième phase dite d'harmonisation. Si comme avancent certains observateurs, plusieurs points d'interrogation ont été traduits en points d'exclamation, compte non tenu des nombreux acquis durant cette première phase, alors durant la deuxième phase, il faut continuer le processus entamé en opérant un basculement des points d'exclamation en pointillés sous la forme exclusive de résultats.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Atoumane Agne, Responsable du Suivi-Evaluation du PNDL: Tel : 33 889 50 76, e-mail : agneatoumane@yahoo.fr,

Pour un équilibre durable de la gouvernance locale

L'opérationnalisation du développement local pose des questions focales (1) les mécanismes et stratégies de renforcement des capacités incitant à la performance et à la gestion locale, (2) les dimensions relatives à l'environnement institutionnel (cadre institutionnel, systèmes et procédures, mécanismes de contrôle et d'évaluation) et (3) les dimensions relatives au financement du système. A ces questionnements, M. Djoumé Sylla, Conseiller Technique Régional FENU, Bureau régional Dakar/Sénégal, pose le débat et tente de faire une analyse comparative en se basant essentiellement sur les expériences au Mali et au Sénégal. Par invitation spéciale.

Les échelles locales, ou « infranationales » sont désormais reconnues par tous comme des échelles pertinentes et efficaces pour assurer l'offre de services aux populations et stimuler le développement. L'analyse comparative des entités locales à l'échelle mondiale montre « une tendance générale au renforcement des collectivités locales ainsi que des administrations intermédiaires entre le niveau national et le niveau local ». La remise en cause des capacités du gouvernement central à assurer un pilotage stratégique et efficace du développement local s'explique par plusieurs facteurs : demande non satisfaite de services à une population en rapide croissance, crise financière, faiblesse des moyens humains, accentuation de la pression sur les services existants. Dans ces conditions, L'Etat se trouve donc face à un « déficit de gouvernance et d'offre de services » au niveau local, qui ne peuvent être comblés qu'en favorisant l'émergence d'institutions locales fortes. Celles-ci semblent en effet mieux placées pour faire face aux défis locaux, particulièrement lorsque ces représentants locaux sont issus d'une élection crédible et qu'ils bénéficient d'un accompagnement adéquat.

De l'observation faite de l'action des autorités représentant ces nouvelles institutions locales, on peut faire le constat qu'à ce jour, le personnel politique manque souvent d'expériences de la gestion publique et maîtrise faiblement leurs nouvelles responsabilités. De même, le personnel technique, souvent peu formé, sous payé et mal équipé, a généralement un faible rendement.

Se fondant sur ce constat, plusieurs actions d'appui au renforcement des capacités des institutions locales ont été entreprises ça et là. Des mécanismes incitatifs ont été mis en place pour soutenir le développement des capacités d'actions du personnel politique et du personnel technique des « gouvernements locaux » pour les rendre plus performants et efficaces dans la fourniture des services de base.

Pour mieux comprendre ces efforts d'appui aux institutions locales, il apparaît nécessaire d'en faire une analyse plus rapprochée, se basant essentiellement sur les expériences du Mali et du Sénégal. Trois questions clés structurent la présente analyse :
Quels types de mécanismes incitatifs ont produit un changement positif dans le présente analyse :

-Quels types de mécanismes incitatifs ont produit un changement positif dans le fonctionnement des institutions locales et dans la fourniture des services de base et sur la base de quelle politique ou structure ce changement a été possible ?
-Quelle a été la pratique et les résultats des systèmes incitatifs qui font la promotion d'une meilleure gouvernance et performance du secteur public ?

- Quelles en sont les conditions individuelles ou organisationnelles, financières ou non financières ?

1. Les mécanismes et stratégies de renforcement des capacités pour une meilleure gestion locale

L'autonomie des Collectivités locales les autorise à recruter du personnel technique pour des tâches spécifiques concourant à l'amélioration de la performance du service public local. Dans des contextes de PMA, les contraintes financières réduisent énormément cette possibilité d'engager du personnel propre en vue de répondre aux besoins d'un fonctionnement optimum. L'expérience a montré par ailleurs le faible niveau technique des quelques fonctionnaires en détachement et qui travaillent dans des conditions assez précaires dans la majorité des institutions locales. Pour inverser cette situation et combler le déficit en personnel technique adéquat et performant, certains Gouvernements ont mis en place des dispositifs de mutualisation de ressources humaines entre plusieurs collectivités, ce qui permet en théorie de rationaliser les coûts et de réaliser des économies d'échelle substantielles, tout en rendant disponible du personnel compétent.

Au Sénégal, le Gouvernement a mis en place en 1998, les Agences Régionales de Développement (ARD) comme un service technique à statut d'Etablissement Public à Caractère Administratif de la Région ouvert aux autres échelons de Collectivités locales. Une ARD est créée dans chacune des 14 Régions du Pays. L'ARD couvre plusieurs Collectivités Locales de la même Région. Elle est collégalement gérée par un Conseil d'Administration comprenant les élus locaux, les Chefs des services extérieurs de l'Etat, le Secteur privé et la Société Civile représentée à travers le Conseil Economique et Social. La gestion quotidienne de l'ARD est assurée par une Direction ayant à sa tête un Directeur et une équipe de taille restreinte, qualifiée dans la gestion des Collectivités locales (planification, montage projet, maîtrise d'ouvrage, conseils...). Cette structure a été renforcée en 2006 avec la mise en place du Programme National de Développement Local (PNDL)1 visant entre autres à renforcer les capacités des services centraux et des services et des services déconcentrés de l'Etat en vue de les capacités des services centraux et des services déconcentrés de l'Etat en vue de leur permettre de mieux contribuer à la mise en œuvre des politiques de décentralisation et de développement local.

Le mode opératoire de l'ARD est fondé sur la demande. Son Conseil d'Administration définit sa lettre de mission et son plan de charge annuel. Le Président du Conseil Régional reçoit du Conseil d'Administration une

délégation de suivi de l'exécution. Le Directeur de l'ARD assure la Coordination des activités de l'Agence et administre les ressources. Il contrôle les activités menées par les Divisions de l'Agence.

L'ARD dispose d'un budget propre, son personnel dispose de moyens relativement importants (rémunération salariale attrayante, logistiques appropriées, formation appropriée et continue) fournis par l'Etat, les collectivités et les partenaires dont la Banque Mondiale, le PNUD, le FENU... Les évaluations ont montré que les cadres des ARD sont très motivés dans leur travail. Ils ont largement contribué à la performance des services rendus par les CT. Aussi, le fait de renforcer les capacités des autres acteurs à assumer leur rôle et responsabilité dans la gestion locale, ceci a créé un environnement favorable à la collaboration et au partenariat. Par exemple, pour rapprocher physiquement l'ARD (Placées au Niveau région) des Collectivités Locales, le FENU a soutenu l'initiative de localisation de l'ARD de la Région de Louga (Kebemer) par la mise en place des Maisons du Développement Local (niveau département) comme un espace de rencontre et de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, de la déconcentration et du secteur privé. A terme, cette structure est appelée à impulser la concertation entre toutes ces catégories d'acteurs dans le but de stimuler une offre diversifiée de services en encourageant le partenariat au niveau local. La soutenabilité budgétaire des coûts de ce dispositif sur le long terme demeure le défi à relever par l'Etat et les Collectivités vu que ces structures sont financées à peu près à 80% sur des ressources externes.

Au Mali, Les Collectivités Locales, ont vu le jour en 1997 dans un environnement de crise de confiance au gouvernement central et en ses représentants locaux y compris les services déconcentrés qui ne disposaient pas d'outils et de moyens d'assurer leur rôle d'accompagnement des CT. Les nouveaux acteurs élus locaux dont un nombre significatif ne savait ni lire ni écrire, manquaient de capacités de gestion des institutions nouvelles et ces dernières manquaient de personnel qualifié. « Beaucoup d'élus ne s'attendaient pas à ce qui leur arriveraient : certains s'imaginaient prendre possession d'une charge juteuse, d'autres se sont avec application et dévouement attelés au travail avec leur propre manière de faire : autoritaire ou déléguant, secret ou communiquant, exerçant un pouvoir personnel ou le partageant en équipe »

Les partenaires au développement ont montré beaucoup d'enthousiasme à soutenir ces Collectivités Locales naissantes selon des offres de renforcement des capacités très diversifiées et non cohérentes.

Pour réussir un démarrage effectif et harmonisé (en offrant un paquet standard de renforcement

des capacités à toutes les Collectivités) de ces institutions nouvelles, le Gouvernement a réussi à fédérer les diverses initiatives de renforcement de capacité et faire accepter la logique d'un mécanisme national conçu en un dispositif d'appui technique sur financement projet à près de 90%, s'étendant sur un Territoire National de 1.240.190 km2, plus de 11 millions d'habitants, couverte par 704 Communes. Un Centre de Conseil Communal (CCC) a été créé (dans chacun des 47 Cercles ou départements que compte le pays) pour couvrir plusieurs communes de son ressort Territorial. Le CCC a été animé par trois à quatre experts pour assurer les fonctions clé d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités (l'élaboration des programmes de développement, les microprojets, la mise en relation avec des prestataires plus spécialisés pour la formulation de projets complexes) et l'animation d'un réseau local de prestataires.

De manière schématique, le dispositif comprenait un CCC (47 CCC dont 1 par cercle) en charge de l'appui technique aux Communes sur base d'un **cahier de charge** entre un opérateur CCC (ONG ou bureau d'Etude) et la Cellule Nationale de Coordination (CCN); une **convention** de financement entre la Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT) et un bailleur de fonds; et un **plan d'appui** (*référence ci-contre graphique tiré du rapport d'évaluation finale*) entre l'opérateur CCC et la Collectivité bénéficiaires.

L'orientation politique du dispositif a été assurée par les **Comités locaux, Régionaux et National**, respectivement aux différentes échelles du territoire (Commune, cercle, Région et national). Ces structures de pilotage comprenaient les élus locaux et les représentants de l'Etat.

L'animation et la coordination du système était assurées par la structure (CCN) au niveau national avec un ancrage à la Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT). La DNCT a assuré la gestion des conventions de partenariat avec les organisations de financement ainsi que la gestion d'une base de données sur les collectivités locales.

Ce mécanisme s'est révélé performant pour avoir permis aux décideurs locaux de prendre en main leurs nouvelles responsabilités avec succès. Les propos d'un élu local sont assez édifiants : « *c'est grâce à la formation que nous avons pu faire ce que nous avons fait alors qu'au démarrage, les CT travaillaient dans l'obscurité, le dispositif d'appui a permis d'apprendre beaucoup de choses qui relevaient de nouvelles manières et procédures qui étaient inconnues avant les élections* ». Toute fois, ce système s'est révélé coûteux et difficile à approprier par les acteurs locaux. Et mieux, les emplois locaux n'étaient pas sécurisés du fait de financement aléatoire des projets qui le supportent. Ceci a justifié l'évolution du montage vers une approche multi option combinant les services déconcentrés de l'Etat, les prestataires privés et celles des structures intercommunales. Pour assurer la formation initiale et continue, la planification des besoins de formation et la standardisation des modules de formation et leur contrôle, un **Centre National de Formation** des Elus et Personnel des Collectivités Locales a été mis en place au niveau national.

Pour sécuriser les emplois, motiver les agents (assurance, pension retraite, formation etc...) et stabiliser le personnel professionnel, une Fonction Publique Territoriale a été mise en place. Dans certains cas isolés d'embauche de personnel gestionnaire provenant du milieu, il a été constaté qu'à égalité de conditions de travail, le personnel issu du milieu est plus motivé à demeurer en poste en ayant le sentiment d'être utile à son milieu socio culturel.

Ainsi, pour obtenir des changements positifs dans le fonctionnement des institutions locales et dans la fourniture des services de base, la capacité du Gouvernement national à tracer une vision, formuler et mettre en œuvre une stratégie claire et inclusive, constitue un facteur mobilisateur des partenaires au développement et des autres acteurs locaux.

Cependant, vision et stratégie à elles seules ne suffisent pas à maintenir ce changement dans la durée aussi longtemps que le dispositif de renforcement des capacités sera tributaire de modalités de financement limitées dans le temps et supportés hors budget national ou local.



2. Les dimensions relatives à l'environnement institutionnel (cadre politique institutionnel, systèmes, mécanismes) :

L'environnement des Collectivités locales au niveau infra national se caractérise par la multiplicité des acteurs, la diversité socio culturelle et linguistique. Dans un tel contexte, les dispositifs (système et mécanismes) d'animation et d'encadrement des ressources humaines et gestion des institutions locales doivent être flexibles pour pouvoir s'ajuster à chaque environnement. Au Sénégal, la mise en place des structures de renforcement des capacités (ARD) à une échelle régionale est compatible avec l'étendu (196.192 km2) du territoire national, la taille et le nombre des collectivités locales (446 Collectivités) et une proximité des services déconcentrés de l'Etat. Leur relative maîtrise de la gestion locale a aussi justifié un mode opératoire fondé sur la « **demande** ». Par contre, le Mali en positionnant son dispositif d'encadrement au niveau de l'entité Territoriale Cercle, faisait l'option de donner aux collectivités locales l'accès à l'appui technique vu les besoins importants d'encadrement des 704 Communes en phase de démarrage, l'étendue (vaste de 1.240.190 km2) du territoire et l'éloignement, voire l'absence des services déconcentrés. Leur mode opératoire fondé sur « **l'offre** » se justifiait par la similitude des contraintes réelles des nouvelles institutions locales. Ainsi, l'on en déduit, que les deux types de positionnement territorial du dispositif d'encadrement, la différence de leur mode opératoire, les différences d'expériences de gestion locale etc confirment la pertinence et l'adéquation de chaque modèle à son contexte particulier. Toutefois, dans les deux cas, le mécanisme de renforcement des capacités s'est fondé sur l'avantage comparatif qu'offrent les acteurs du milieu, ce qui renforce la qualité du service du fait de la spécialisation de l'opérateur. Aussi, dans les deux cas, les pouvoirs publics ont réussi à faire adhérer les partenaires au développement à un mécanisme unifié de renforcement des capacités et en réussissant à fédérer leur initiative avec un ancrage national. Les ajustements opérés au fur et à mesure aux dispositifs, ont été motivés par des besoins d'adaptation à l'environnement institutionnel comme la mise en place des maisons du développement local à Louga au Sénégal, face à l'accroissement de la demande en renforcement des capacités des acteurs locaux et face aux moyens limités d'intervention des ARD devant cette nouvelle donne. Ces dispositifs ont été ajustés grâce à l'accompagnement des partenaires au développement et en particulier du FENU et du PNUD.

Au Niger et au Nord du Mali, les Programmes de développement local mis en œuvre avec l'appui du FENU et du PNUD ont largement utilisé cette approche d'adaptation au contexte local qui a rétabli la confiance entre élus et citoyens et susciter la participation de ces derniers à la vie publique locale. Dans les meilleurs des cas, les collectivités locales ont été réceptives aux demandes des citoyens, le niveau d'offre de services publics a été amélioré et conséquemment, le niveau de recouvrement de la fiscalité locale s'est accru (une moyenne de 13% à Tombouctou entre 1999 et 2004), donnant aux gestionnaires locaux des ressources supplémentaires pour davantage faire face à la demande locale; un véritable cercle vertueux.

La capacité du niveau national à tracer une vision, formuler une stratégie de gestion du développement à échelle infra nationale, assurer sa mise en œuvre de manière cohérente et soutenable demeurent les facteurs clés motivant les acteurs locaux à remplir avec une certaine efficacité des fonctions d'utilité publique pourvu que le cadre institutionnel dans le quel ils évoluent sécurise soit leur travail donc leur revenu ou valorise leur statut dans la société.

3. Les dimensions relatives au financement du mécanisme de renforcement des capacités:

En Ouganda, l'expérience des Programmes de Développement Local (PDL) conduite avec l'appui du FENU, a conditionné l'accès aux fonds d'investissement, au recrutement par les Districts et les provinces, d'un personnel clé dans le domaine de la gestion financière. Cette mesure a renforcé les capacités des ces collectivités locales à mieux gérer les ressources locales.

En fonction du volume des interventions des partenaires non Etatiques, la stratégie des PDL a consisté à encourager des accords de coopération entre les Collectivités Territoriales (CT) et ces acteurs. Cette pratique a contribué à la performance de l'offre de service aux populations dans les pays où les ONG sont très actives comme le Mali, le Sénégal, l'Ouganda, le Cambodge et le Bangladesh. Des prestations conjointes entre collectivités ou entre ces dernières et les services sectoriels du gouvernement sont tout aussi nécessaires à la performance du service public local. Cette démarche est d'autant plus opportune dans les pays où cohabitent sur les mêmes territoires différents échelons de collectivités ayant reçu des compétences dans des domaines similaires mais à des échelles différentes et complémentaires. Il est conseillé de ne pas isoler le mécanisme de renforcement des capacités locales du processus de mise en place des investissements socio économiques. Autrement, le financement des investissements socio-économiques devra intégrer la dimension du renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles, pour être durable et utiliser les mécanismes d'incitation des institutions locales à internaliser cette approche dans leur programmation et leur gestion au niveau local. Ceci devrait faire partie d'une vision et d'une stratégie nationale traduite techniquement et financièrement au travers du mécanisme budgétaire et de programmation de l'Etat et des Collectivités. En alignant le soutien des partenaires au développement sur cette orientation nationale, ceci éviterait un déséquilibre dans l'accompagnement des institutions locales. Aussi, pour être soutenable, le financement des mesures de renforcement des échelles infra nationales devrait être dimensionné aux capacités budgétaires tant nationales que locales. Les conditions individuelles ou organisationnelles de mise en œuvre de cette stratégie devront inclure l'évaluation de la performance (tant individuelle qu'organisationnelle) comme principe d'action à toutes les échelles de gouvernance.

En conclusion, la performance d'une politique publique au niveau infra national tient à plusieurs facteurs interdépendants mais non linéaires. En clair, il est important de construire une vision et une stratégie de gestion du développement qui confère aux acteurs situés aux différentes échelles du territoire (macro méso et local), des rôles et responsabilités précis. En fonction des ces rôles et responsabilités et tenant compte des spécificités de chaque contexte, un mécanisme de renforcement des capacités et d'accompagnement peut être déployé à la hauteur desdites responsabilités, des ressources disponibles et des attentes des populations au niveau local. La mesure de la satisfaction de ces attentes justifierait un système de suivi-évaluation de la gestion locale fondé sur la motivation et la performance en matière de gouvernance et d'offre de services aux populations. Etant donné la volatilité des contextes politiques et institutionnels, un ajustement des dispositifs sera opportun face aux évolutions de l'environnement des acteurs et à leur degré de maîtrise des processus.

Vu les contraintes diverses de l'Etat et des entités infra nationales à porter cette dynamique, le partenariat doit être encouragé entre le secteur public, privé et la société civile selon le principe des rôles et prérogative ainsi que des avantages comparatifs. Un contrôle citoyen de la gestion locale sera une garantie de transparence et de bonne gestion.

Par **Djourné Sylla, Conseiller Technique Régional FENU, Bureau régional Dakar/Sénégal**

Cet article a reçu la lecture critique de Madame Christel Alvergne, Conseiller Technique Régional et Directrice du Bureau régional du FENU Dakar et de Monsieur Amagoïn Keïta, Directeur de la SNV au Ghana (Accra), qu'ils en soient remerciés.

ARRIVE EN FIN DE PREMIER CYCLE, le Pndl prépare les deuxièmes phases des projets en ancrage

Les différents projets du Pndl arrivent en fin de cycle en 2012. Très prochainement. Au regard des résultats notés durant la première phase, le **Projet de développement local participatif** qui se situe sur une note satisfaisante, au terme de la dernière mission de supervision de la Banque mondiale, fait l'objet d'une requête pour une deuxième phase. Un montant de 88 millions de \$ a été sollicité, alors que la première phase était évaluée à 50 millions de \$, à titre indicatif. La requête a été transmise par le Ministre de la décentralisation et des Collectivités locales, le Dr Aliou SOW, au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, après examen, a transmis aux Autorités de la Banque mondiale, le dossier de requête de la 2ème phase du Pndl, pour traitement et suite à donner.

Les contours de cette deuxième phase se dessinent et mettent l'accent sur (i) l'accompagnement de l'Uael dans le portage et le plaidoyer des réformes institutionnelles; (ii) le développement des investissements structurants dans la perspective d'un développement économique local, sur toute l'étendue du territoire, (iii) la promotion de l'approche de renforcement des capacités suivant (1) les modalités du dispositif national de formation validé par les acteurs, (2) les principes de la double planification à travers une échelle plus vaste et totalisante, (iv) l'harmonisation des approches, par un réinvestissement de l'information du développement local auprès des acteurs, tenant en compte les spécificités genre, changement climatique, etc, pour permettre au PNDL, de bonifier son cadre unifié d'intervention, instrument de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement local.

Dans cette veine, le **Projet Pistes Communautaires (PPC)** a aussi élaboré une requête de deuxième phase transmise par le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des finances. D'un montant de 19 millions UC, financé par le Fad, l'Etat, l'Opep et les bénéficiaires, le montant du prêt a été décaissé à hauteur de 98,55%, le Ppc a été considéré comme un projet doté d'une cohérence d'intervention pour un positionnement durable dans la stratégie nationale de transport rural. Son approche participative innovante pour un ancrage local a permis de relever un défi avec des résultats territorialisés. Des effets induits positifs sont relevés pour un meilleur accès aux services sociaux de base et aux secteurs productifs. A cet effet, Une suite favorable a été notée du côté des Autorités de la Banque africaine de développement, qui ont accordé une attention particulière notamment à la mise en route d'une deuxième phase, suite aux résultats encourageants (1200 km de pistes rurales au profit de 84 CR).

Dans cette logique, le **PADEL/PNDL** a aussi élaboré une requête de prorogation jusqu'en février 2012. La mise en place des Maisons de développement local a favorisé la création des espaces «Décentralisation», «Déconcentration» et «Secteur privé». La systématisation de l'approche par une stratégie de développement économique local constitue une des finalités attendues du projet. D'importants chantiers sont entamés et la prorogation jusqu'en décembre 2012, permettra leur finalisation.

Le **Projet Equité de genre dans la gouvernance locale (Geld)** est orienté vers une meilleure planification et budgétisation avec une prise en compte des préoccupations du genre. Les Systèmes et les processus de planification et budgétisation locale de la commune de Louga sont sensibles au genre. Les dépenses effectuées par la Commune pour l'amélioration de l'accès aux services sociaux reflètent l'équité de genre. Au vu de ces quelques résultats, Onu Femme souhaite étendre le projet dans d'autres régions du Sénégal, pour une démultiplication de l'expérience. Aussi, la Coopération luxembourgeoise compte accompagner ce projet dans une deuxième phase, dans les régions de Louga, Matam et Saint-Louis.

(A suivre)

LES DEFIS DE LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Quand l'Afrique réinvente la citoyenneté locale

Quand les nouveaux rapports de pouvoir sont bousculés par les pratiques sociales, c'est qu'il y a des mutations en profondeur qui s'opèrent dans les villes et campagnes africaines, encerclées par la pauvreté. Une tendance à maintenir et améliorée que les transformations sociales positives soient directement liées à la nouvelle gouvernance locale.

Dans cet article publié par le Monde diplomatique (Octobre 11), Mamadou Bachir Kanouté, coordonnateur d'Enda EcoPOP jette son dévolu sur l'émergence du budget participatif. Au delà des concepts, des pratiques et des défis s'entrecroisent. En Guest star.

C'est en Afrique que la mise en commun des ressources en vue de l'action publique est la plus faible. Nulle part les prélèvements fiscaux et parafiscaux n'y excèdent les 17 % du produit intérieur brut (10 % en général), alors qu'ils se situent par exemple aux environs de 20 à 25 % en Amérique latine, et de 40 à 50 % dans les pays occidentaux.

Les dépenses des collectivités locales africaines ne représentent pas plus de 3,5 % des budgets publics. En outre, elles sont consacrées à 80 voire 85 % aux frais de fonctionnement (salaires des agents municipaux, carburant, etc.), ne laissant qu'une très faible portion à l'investissement de base (éducation, santé, eau, assainissement, etc.) et à la satisfaction de la demande sociale (sécurité, insertion socio-économique, entre autres).

Cependant, depuis la démocratisation du continent dans les années 1990, les populations s'impliquent de plus en plus dans la gestion de leurs cités. C'est ainsi que le budget participatif est apparu en Afrique au début des années 2000. En 2010, lors du sommet des villes d'Afrique (Africités 5), à Marrakech, on dénombrait cinquante-trois collectivités territoriales ayant adopté cette approche. En février 2011, le Forum social mondial de Dakar en recensait cent cinquante-trois, soit une centaine de nouvelles adhésions. Le Sénégal, le Cameroun et Madagascar sont à la pointe de cette évolution. Antananarivo a responsabilisé le fonds de développement local (FDL) pour encourager un mouvement qui concerne cinquante-neuf communes en 2011 et trois cents en perspective pour 2012.

Mais le mouvement s'étend progressivement à tout le continent. Au Cameroun, une cinquantaine de villes sont impliquées. En République démocratique du Congo (RDC), six municipalités dont les bourgmestres sont pourtant nommés par l'Etat central sont en train d'expérimenter le budget participatif déjà effectif dans la capitale Kinshasa et dans le Sud-Kivu. En Afrique anglophone, c'est l'Afrique du Sud et le Kenya qui font figure de moteurs. Le Mozambique et le Cap-Vert, avec six villes, rejoignent le mouvement en Afrique lusophone.

L'approche du budget participatif permet une meilleure allocation des ressources communales aux besoins essentiels des populations, surtout les plus défavorisées. C'est ainsi qu'à Madagascar les entreprises d'extraction minière ont été contraintes de rendre publiques les redevances qu'elles versent à l'Etat. Les ressources financières ainsi récupérées ont été consacrées aux besoins en salles de classe, en postes de santé et, d'une manière générale, à une meilleure prise en charge des Objectifs du millénaire pour le développement.

Dans les villes africaines, souvent marquées par une rupture de la cohésion sociale, l'approche du budget participatif favorise l'équilibre entre les quartiers centraux, qui sont considérés comme une vitrine et qui font l'objet de toutes les attentions des autorités, et les quartiers périphériques surpeuplés. Constitués de taudis sous-équipés, ces derniers ne bénéficient pas des services sociaux de base adéquats.

La ville de Dakar a ainsi instauré un fonds de développement et de solidarité municipal (Fodem) destiné à relever les défis urbains tels que l'emploi des jeunes, la promiscuité, l'insécurité, la dégradation du cadre de vie, l'aggravation de la vulnérabilité des ménages.

On note également une meilleure inclusion sociale des groupes vulnérables et/ou marginalisés que sont les jeunes et les femmes,

dans la formulation et la prise en charge des besoins.

Au plan politique, le budget participatif accroît la transparence de la gestion municipale. Celle-ci acquiert par ce biais une plus grande crédibilité aux yeux des populations. Ainsi plusieurs communes africaines ont-elles adopté le principe de « redevabilité », qui oblige les élus à rendre des comptes aux électeurs. Au Mali et au Sénégal, il existe notamment des « journées de dialogue » au cours desquelles le maire installe son bureau dans la cour et consacre la journée à discuter avec les citoyens. A Dakar, le maire se soumet aux interrogations de la population à travers la radio communautaire. Via Internet, il maintient également le dialogue avec la diaspora. C'est un enjeu important en Afrique, où les émigrés contribuent parfois d'avantage que l'aide publique à l'essor de leur commune d'origine.

Pour autant, l'institutionnalisation des processus de budgétisation participative reste un défi. A Madagascar, après une expérimentation dans neuf communes pilotes, le gouvernement encourage l'extension du processus à cinquante communes pour l'exercice 2011 et prévoit de le généraliser dans trois cents communes en 2012. Au Sénégal, le ministre de la décentralisation et des collectivités locales s'est prononcé en faveur du vote d'une loi ; au Mozambique, des lignes directrices sont élaborées par le gouvernement pour la modélisation de la budgétisation participative.

En effet, dans la majorité des pays, la législation est en retard sur les pratiques. L'exemple le plus manifeste est celui de la RDC, où les autorités locales sont encore nommées, et non élues. Elles n'ont à rendre compte qu'à l'administration centrale qui les a installées. Dans les pays d'Afrique francophone dont les textes sont inspirés de la France, on note un fossé entre ceux qui datent, pour la plupart, des années 1960, période de leur indépendance, et les aspirations actuelles des citoyens qui réclament l'approfondissement de la démocratie. Un toilettage est donc nécessaire.

Les processus participatifs se révèlent très volatils : beaucoup se perdent à la suite des alternances locales, d'autres ne résistent pas aux premières difficultés rencontrées sur le terrain. En effet, il s'agit in fine d'un partage de pouvoir entre des autorités dotées de la légitimité que confèrent les urnes et d'autres types de forces qui se sont imposées sur le terrain social, communautaire, etc. Les processus sont donc très mouvants. En outre, il existe une contradiction manifeste entre la volonté de décentralisation affirmée par les gouvernants et la faiblesse, voire l'absence, de transfert des ressources concomitantes.

Enfin, l'un des défis majeurs reste le suivi et l'évaluation des expériences engagées. Le cloisonnement des initiatives, souvent liées à des microprojets ad hoc non coordonnés, ne facilite pas ce processus. Il apparaît nécessaire de renforcer les échanges entre pays africains et entre l'Afrique et le reste du monde.

Par Mamadou Bachir Kanouté, Coordonnateur Enda EcoPOP. Publié dans le Journal "Le Monde Diplomatique" mois d'Octobre 11. Il est également accessible au lien : <http://www.mondediplomatique.fr/2011/10/KANOUTE/21116>

Vers un meilleur pilotage de la formation des Acteurs locaux

La Direction de la Formation et de la Communication du Ministère de la décentralisation et des Collectivités, en sa qualité d'agence d'exécution du PndI, a organisé un atelier technique de validation du document de stratégie nationale de formation et de communication des Acteurs locaux, les 23, 24, 25 Septembre 2011, à Laguna beach.

L'atelier de trois jours a permis de (i) partager, de manière générale, avec les acteurs nationaux du Développement local, les stratégies et orientations en matière de Formation et de communication des acteurs locaux. De façon plus ciblée, les participants ont d'échangé sur les instruments institutionnels, outils et approches de formation et de communication proposés. Des recommandations spécifiques permettant une bonne approche de renforcement des capacités des élus et acteurs locaux, mais aussi une instauration des mécanismes de dialogue et de partage au sein des Collectivités locales, sont prises. Elles portent la marque de tous acteurs. Avec ce résultat, le secteur dispose d'un outil important pour le pilotage de la formation et l'adoption d'un schéma directeur de la communication. Une première. Après de multiples tentatives.

La question du financement de la Formation des élus et acteurs locaux constitue une problématique majeure. La mise en place d'un fonds d'appui à la formation des acteurs locaux serait une proposition issue du document de stratégie de formation et de communication des Acteurs. La validation du dispositif de financement constituerait une avancée réelle en matière de décentralisation et développement local, et permettrait de mettre en œuvre « le droit à formation tel que stipulé par l'article 9 du Code des Collectivités locales ».

A terme, la mise en œuvre de cette stratégie permettra de renforcer les capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques de décentralisation et de développement local pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles et d'assumer, de façon efficace et efficiente, les responsabilités que leur confère la loi. Cela passe par (i) une mise à la disposition d'un document cadre national de référence en matière de formation des acteurs ;(ii) une harmonisation des méthodes de conception et de mise en œuvre des actions de formation ;(iii) une mise en place d'un système de contrôle de qualité des modules livrés; et enfin (iv) une mise en place d'un dispositif de suivi des formations dispensées et d'évaluation des résultats des formations obtenues.

Il est donc manifeste qu'un développement local harmonieux passe par une mise en œuvre correcte du document cadre de référence en matière de formation et de communication des Acteurs locaux.

Rappelons que le résultat de l'atelier est inscrit dans la programmation des activités de la Direction de la formation et de la communication du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales. La mise en œuvre de cette activité participe aussi à rendre effectifs les indicateurs de résultat de la Composante 3 du PNDL.

Pour de plus amples informations, contactez : Mme Mariame Fall KANE, Directrice de la Formation et Communication, Tel : 33 869 47 00

DIMENSION GENRE

Les acteurs nationaux disposent d'une grille d'analyse à partir d'outils livrés

Dans la mise en œuvre du Projet GELD, la dimension genre est visée pour une intégration des activités respectant les besoins des femmes dans les processus de planification et de budgétisation au sein des Collectivités locales. Un atelier de formation a été déroulé, pour sensibiliser les acteurs nationaux de façon conséquente devant faciliter une appropriation des outils relatifs au genre.

C'était le 18 juillet 2011, à l'Hôtel Ngor Diarama, à Dakar, le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales a procédé, en présence de la Coordinatrice de ONU Femmes, au lancement de la session de formation dont le thème est intitulé : « Concepts, outils et approches de genre dans la gouvernance locale ». Cet atelier a été rehaussé aussi par la présence de plusieurs spécialistes de la question, mais aussi des représentants des élus locaux.

Il fait suite à une série de formations menées à la base destinées aux différentes catégories d'acteurs impliqués dans le programme. L'atelier de deux jours a permis de (i) partager, de manière générale, avec les acteurs nationaux du Développement local, les stratégies et politiques en matière de genre des agences des Nations Unies impliquées dans le GELD. De façon plus ciblée, les acteurs nationaux sont habilités sur les outils et méthodes de planification et de budgétisation sensibles au genre. La finalité est de parvenir à des recommandations spécifiques permettant une prise en compte de cette dimension, dans le guide national de planification locale.

Le Projet GELD intervient dans la région de Louga et accompagne la Municipalité à rétablir le déséquilibre constaté et met particulièrement en avant la participation des femmes et des organisations féminines au centre des processus de développement local. L'enjeu est d'arriver à une intégration des modes de réallocation des ressources de manière plus équitable et durable.

Partout dans le monde, les femmes des ménages pauvres jouent un rôle crucial dans les activités productrices de revenus et réductrices des dépenses que les femmes de milieux mieux nantis. Leurs activités sont concentrées dans l'économie non structurée. Ces dernières décennies, le lien entre la pauvreté des ménages et l'activité rémunérée des femmes s'est renforcé, du fait des crises économiques occasionnant des facteurs orientant les femmes sur le marché du travail, mais aussi sur de nouvelles possibilités découlant de la mondialisation. En définitive, l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement passent par l'amélioration de l'accès aux possibilités économiques pour les femmes et l'augmentation du rendement de leurs efforts.

Pour d'amples informations, contactez : Mme Dieynaba WANE NDIAYE, Coordinatrice GELD : Tel : 77 725 00 62; e-mail : dienaba@pndI.org

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AUTORITES ADMINISTRATIVES

Les Sous Préfets de la région de Louga à l'ère numérique

De l'avis de Samba GUEYE, Secrétaire Exécutif du PndI, s'adressant aux Autorités administratives, ce 07 juillet à la gouvernance de Louga, en présence des Autorités administratives, «il s'agit là d'un souci premier d'aménager un espace ouvert à toutes les pratiques afin de relever le défi d'être attractif au point de constituer le réceptacle des différentes expériences en cours dans le secteur du développement local. Vos services compétents y ont joué un rôle important. C'est pourquoi, je voudrais magnifier notre partenariat au moment où nous allons vous livrer un lot d'équipements composés de 16 ordinateurs, d'onduleurs et d'imprimantes qui s'inscrivent dans un processus résolu de modernisation de l'Administration Sénégalaise».

C'est dire que le renforcement des capacités aussi bien technique qu'institutionnel devra se poursuivre. Fort heureusement, Monsieur le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales nous invite à démultiplier de tels actes auprès des différentes familles d'acteurs de l'espace local. Ce soutien matériel de qualité permettra, j'en suis sûr, d'accélérer le niveau de performance de vos services à tous les échelons, et de marquer une volonté soutenue de moderniser nos outils de travail, a-t-il conclu.

CA PEUT VOUS INTERESSER

ONU Femmes salue le Prix Nobel de la paix pour des femmes dirigeantes. La Directrice exécutive d'ONU Femmes, Michelle Bachelet, a salué aujourd'hui la décision de décerner [le prix Nobel de la paix](#) à trois femmes d'exception dirigeantes pour la paix: la présidente du Liberia, Ellen Johnson-Sirleaf, sa compatriote Leymah Gbowee et Tawakkul Karman du Yemen. Elle a prononcé ce discours au début de sa visite dans trois pays nordiques au cours de laquelle elle se rendra à Oslo, en Norvège.

« Nous sommes absolument ravies de cette nouvelle et félicitons du fond du cœur et très chaleureusement ces trois femmes extraordinaires qui ont surmonté de grands obstacles dans leur quête pour la paix et la démocratie, » a déclaré Madame Bachelet. « Partout dans le monde, des femmes réclament leur droit à une participation égale dans la consolidation de la paix, la démocratie et le développement de leurs nations. Cette année, le prix Nobel de la paix adresse un message au monde : le 21^{ème} siècle est le moment pour la pleine participation des femmes à tous les niveaux de la société ».

ONU Femmes a été créée l'année dernière en qualité de champion pour les femmes à travers le monde, et promeut une participation et un leadership accrus pour les femmes et un engagement égal dans les processus de négociations de paix, de sécurité, de démocratisation et de reconstruction. Depuis l'année 1992, moins de 10 pour cent des négociateurs pour la paix sont des femmes. Généralement, moins de 6 pour cent des budgets de reconstruction sont alloués pour subvenir spécifiquement aux besoins des femmes et des filles. Les efforts pour engager les femmes dans les processus de paix et le maintien de la paix ont connu une forte avancée grâce à l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité en 2000.

En 2002, l'organisation qui a précédé à ONU Femmes a publié un rapport phare intitulé « [Le progrès des femmes dans le monde : femmes, la guerre et la paix](#) », écrit par Ellen Johnson Sirleaf et l'ancienne Ministre de la défense finlandaise Elisabeth Rehn. Ce rapport présente une étude approfondie de l'impact spécifique des guerres sur les femmes qui a contribué à façonner la communauté internationale. « Le prix Nobel de cette année constitue une reconnaissance importante de ce que les femmes réclament depuis des années : un engagement égal pour les femmes dans les décisions de paix, de sécurité et de démocratie. L'engagement des femmes est crucial pour atteindre une paix durable et stable, et pourtant, trop souvent, elles sont exclues des tables de négociation. ONU Femmes défend la cause des femmes du monde entier qui réclament que leur voix soit entendue et l'accès à une participation égale dans la prise de décision, » a déclaré Madame Bachelet.

L'élaboration de la Lettre de Politique Sectorielle de la Décentralisation, suit son cours normal. Après le lancement officiel du processus par le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, les consultations zonales ont démarré sur toute l'étendue du territoire national. Une approche participative qui ratisse large pour inclure les segments les plus significatifs et décentralisés de l'armature technico-institutionnel de la Décentralisation et du développement local. Pour autant que le secteur de la Décentralisation ait marqué de son empreinte la vie et les pratiques des Collectivités locales, la systématisation de l'effort nécessite des ressources et des moyens conséquents, dans la perspective d'une participation optimale à l'animation économique des terroirs.

Au terme du processus très attendu par les Acteurs locaux, un bilan diagnostique du secteur sera effectué avec en sus d'un document y afférent ; la lettre de politique sectorielle de la décentralisation et du développement local sur la période 2011-2015 sera élaborée et surtout un plan d'actions 2011-2015 incluant une matrice des coûts des actions sera conçu. Un travail ambitieux qui s'apprécie à l'aune des objectifs stratégiques définis par la tutelle. A suivre !

Gouvernance locale et Tic en Afrique, l'application des technologies de l'information et de la communication dans la gouvernance locale, c'est la thématique organisée par le Forum d'action pour la gouvernance locale en Afrique francophone (Faglaf), ce 29 septembre 2011, dans les locaux de la Banque mondiale.

En visioconférence et en relation avec une dizaine de pays africains, les échanges ont permis de situer le contexte dans lequel, les villes et collectivités territoriales africaines se sont positionnées comme un acteur de premier plan pour la construction locale des sociétés de l'information. L'originalité de ces nouvelles formes de communication tient au fait qu'elles semblent considérer la communication territoriale autant comme un point central que comme une finalité. Elles suscitent alors des questions sur les moyens mobilisés, les cibles envisagées et l'approche expérimentée. Le questionnement se construit sur la base des vécus extrêmement diversifiés des collectivités territoriales africaines en contact avec les Tic.

Un débat qualifié de fructueux en moissons par les participants. Rappelons que le Faglaf est un réseau de praticiens de la décentralisation en Afrique Francophone. Il a été lancé en mars 2008 suite au Forum régional sur la décentralisation en Afrique francophone organisé par la Banque mondiale à Marseille en juin 2007. IED Afrique a été sélectionnée pour gérer ce réseau et coordonner ses activités pour la période du 1^{er} avril 2009 au 30 juin 2010 et regroupe sept pays (Burkina Faso, Bénin, Guinée, Niger, Sénégal, Mali et Mauritanie).



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 545 46 06 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !